

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 29/06/2015

Date de la convocation:

23/06/2015

Date d'affichage:

23/06/2015

L' an 2015 et le 29 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 118.2015

Vote : A la majorité

Pour : 27

Contre : 1

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

**118.2015 : Opération de soutien aux classes de découvertes-sorties pédagogiques
aux collégiens : Collège Mac Mahon à Woerth.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire

de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés
secondaire,

Envoyé en préfecture le 03/07/2015
Reçu en préfecture le 03/07/2015
Affiché le 
ID : 067-200013050-20150629-D_CC_118_2015-DE

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les demandes de subvention du 14 novembre 2014 du Collège Maréchal de Mac Mahon de Woerth, pour le séjour en Auvergne, du 31 mai au 6 juin 2015 et pour le séjour en Italie du 31 mai au 5 juin 2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, une abstention, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour en Auvergne du 31 mai au 06 juin 2015 :**

63 élèves pendant 7 jours : 1323 € (63 x 7 x 3 €)

- **Le versement d'une aide pour le séjour en Italie du 31 mai au 05 juin 2015 :**

51 élèves pendant 6 jours : 918 € (51 x 6 x 3 €)

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/07/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :